

## « Mettre les partenaires autour de la table » pour éviter la fermeture de l'Esad Valenciennes (Andéa)



Séminaire d'automne de l'Andéa, Valenciennes et Tourcoing

Paris - Article n°271342 - Publié le 02/12/2022 à 11:48

« La Ville de Valenciennes a annoncé qu'elle ne souhaitait plus financer l'Esad Valenciennes, ce qui représente une baisse de 500 000 €. Cela équivaut environ au coût de la masse salariale de l'équipe pédagogique. Si la Ville se retire de l'établissement, les apports des autres financeurs (État, intercommunalité et région) ne suffiront pas à maintenir l'école », déclare Maud Le Garzic, coordinatrice de l'Andéa, à News Tank le 14/11/2022.

Pour éviter la fermeture de l'école « dans trois ans, si rien n'est trouvé », l'association demande à « l'État, certificateur des diplômes, de mettre les partenaires publics autour de la table et de chercher des solutions ».

Il s'agissait d'une des demandes de l'Andéa à l'État et à la ministre de la culture, Rima Abdul Malak, lors de son séminaire d'automne qui s'est tenu à l'Esad Valenciennes, à l'ESA Tourcoing et au Fresnoy-Studio national, entre les 08 et 10/11/2022.

Parmi les autres demandes de l'Andéa :

- « Rétablir un amendement exonérant de frais d'inscription les étudiants boursiers dans les écoles supérieures d'art territoriales, exonération compensée par un financement de l'État, lors de l'examen du PLF 2023. » Un amendement dans ce sens avait été adopté lors de l'examen en première lecture du PLF à l'Assemblée nationale le 28/10/2022, puis retiré à la suite de l'application du 49.3 par le Gouvernement.
- Réformer le statut des enseignants des écoles territoriales d'art, qui par leur statut d'EPCC, délivrent les mêmes diplômes nationaux dans le cadre du LMD, que les écoles nationales. « Or, le statut des professeurs des écoles territoriales n'est pas en miroir avec celui des écoles nationales. »

# Écoles territoriales : « le statut des professeurs n'est pas adapté à l'ESR »

Selon l'Andéa, le statut des professeurs des écoles territoriales « n'est pas adapté à l'enseignement supérieur et à la recherche. La grille salariale correspond à un enseignant du secondaire mais surtout, le temps de travail n'est pas annualisé et la mission de recherche est absente ».

L'association demande une réforme du statut des professeurs des écoles territoriales et que soit publié « le rapport interministériel d'inspection, commandé par l'État, qui vise à mettre à plat les différents scénarios possibles pour que la puissance publique mette enfin en œuvre la réforme ».

## 45 écoles supérieures d'art et design publiques

« Les 45 écoles supérieures d'art et design publiques n'ont pas toutes le même statut :

- dix sont dites "nationales", directement gérées et financées par l'État ;
- et 35 sont dites "territoriales", fonctionnant sous statut d'EPCC, financées à hauteur de 10 % par l'État ; 90 % des charges étant portées par les collectivités territoriales, principalement des villes et intercommunalités.

Et si l'historique a produit ce double statut, toutes les écoles de notre réseau national délivrent les mêmes diplômes du ministère de la culture, avec des étudiants ayant le même statut, dans le cadre européen du LMD », indique l'Andéa.



**Association nationale des écoles supérieures d'art (ANDEA)**

**Catégorie :** Groupement professionnel

32 rue Yves Toudic

75010 Paris France

### Général

<b>Date de création</b>	1995
<b>Statut</b>	Association fédérant les écoles supérieures d'art et design sous tutelle du ministère de la culture
<b>Missions et objectifs</b>	plateforme de réflexion ; instance de proposition ; force d'affirmation de la spécificité des enseignements supérieurs artistiques.
<b>Présidence</b>	Coprésidents depuis mai 2021 : <ul style="list-style-type: none"><li>• Cédric Loire, historien d'art et critique d'art, enseignant à l'École supérieure d'art de Clermont Métropole ;</li><li>• Amel Nafti, directrice de l'École supérieure d'art et design Grenoble-Valence.</li></ul>

[Consulter la fiche sur le site](#)

Fiche n° 1833, créée le 05/05/2014 à 12:22 - MàJ le 05/04/2019 à 14:36

## Sur le web

[L'amendement sur les frais d'inscription des étudiants boursiers](#)